



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/353
5 mai 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE DATÉE DU 5 MAI 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU TADJIKISTAN AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir le texte de l'Appel adressé le 1er mai 1997 par les participants à la réunion des membres du Gouvernement et du Majlis-i Oliy (Parlement) et des représentants des collectivités de la République du Tadjikistan aux chefs d'État et aux parlements des pays de la Communauté d'États indépendants.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de
la République du Tadjikistan

(Signé) Rashid ALIMOV

ANNEXE

Appel adressé à Douchanbé, le 1er mai 1997, par les participants à la réunion des membres du Gouvernement et du Majlis-i Oliy (Parlement) et des représentants des collectivités de la République du Tadjikistan aux chefs d'État et aux parlements des pays de la Communauté d'États indépendants

Le Gouvernement tadjik, dirigé par le Président Emomali Rakhmonov, est résolument engagé sur la voie de la paix, de la concorde et du progrès social dans notre pays. Par conséquent, le Tadjikistan met en place les fondements d'un État de droit démocratique.

Les progrès visibles réalisés dans ce sens par le jeune État indépendant ne sont pas du goût de ceux qui, n'écoulant que leur ambition, leur intérêt matériel et leur désir de parvenir au pouvoir par tous les moyens, ne reculent devant aucun risque et aucune intrigue et ont même recours à la terreur.

L'attentat commis le 30 avril 1997 contre le Président de la République du Tadjikistan – lequel s'est fixé pour but principal la paix et la concorde nationale au Tadjikistan – a provoqué la colère et l'indignation non seulement dans notre pays, mais aussi à l'extérieur de ses frontières. Les chefs de divers États de la Communauté d'États indépendants (CEI) et États étrangers ont adressé des télégrammes de soutien au Président Rakhmonov.

Le terrorisme, en tant que crime contre l'humanité, est condamné par tous les peuples du monde, y compris celui du Tadjikistan, qui ont eu le malheur, au cours des dernières années, de subir des pertes causées par ce phénomène effrayant. Le terrorisme ignore les frontières étatiques et nationales et est particulièrement dangereux du fait même qu'il s'attaque à la vie des êtres humains, qui est leur bien suprême. L'acte terroriste du 30 avril s'est soldé par 74 victimes, dont deux morts.

L'histoire du terrorisme international montre malheureusement que les criminels échappent souvent à la justice en se réfugiant dans d'autres pays.

En notre qualité de participants à la réunion des membres du Gouvernement et du Majlis-i Oliy (Parlement) et des représentants des collectivités de la République du Tadjikistan, nous adressons un appel à tous les chefs d'État et aux parlements des pays de la CEI pour qu'ils unissent leurs efforts en vue de mettre fin aux agissements des terroristes, qu'ils procèdent à l'arrestation de ces derniers sur leur territoire et qu'ils assurent leur transfert afin de les traduire en justice.

C'est uniquement en luttant de concert contre le terrorisme international que nous pourrions résister avec succès à ces crimes contre l'humanité.
